

Allocution de bienvenue :

Le Président de l'Association des communes forestières de l'Isère, Monsieur Guy Charron, introduit cette matinée en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il salue spécifiquement Fabien Mulyk, VP délégué à la forêt au CD38 et Maire de Corps ; Frédérique Puissat, Sénatrice et Conseillère au CD38 ; Guillaume Gontard, Sénateur et Maire du Percy ; Jean-Yves Bouvet, directeur de l'agence ONF Isère ; Frédéric Blanc, Coprésident des exploitants forestiers et scieurs Drôme/Isère ; Guénaëlle Scolan, directrice de Fibois 38 ; Patrice Sibut, directeur de la FDCI ; Robert Alleyron-Biron, représentant le PNR du Vercors. Il remercie également la commune de La Rivière pour son accueil, en la personne de Raymond Rolland, le Maire.



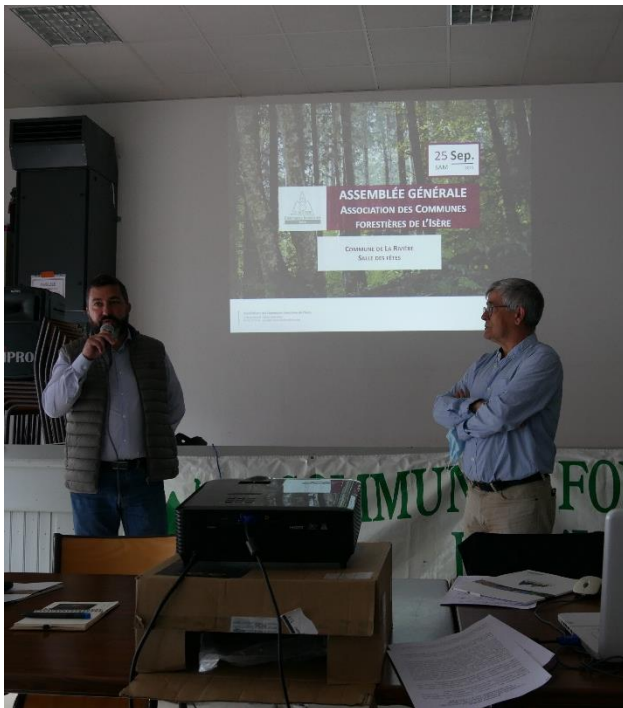
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Allocutions d'introduction :

**Fabien Mulyk :** Le VP forêt du Département de l'Isère rappelle le partenariat historique qui unit l'Association des communes forestières et le CD38. Il note que les intercommunalités ont un rôle de plus en plus fort à jouer pour la filière forêt-bois. Des hommes et des femmes travaillent en forêt, dans un espace qui voit sa fréquentation augmenter, parfois de manière subie. Le secteur forestier a besoin d'être aidé par les pouvoirs publics, c'est pourquoi une forte surveillance est nécessaire en forêt. Une information importante en cette année 2021

est le lancement d'un observatoire de la forêt, cofinancé par le Département et l'État, qui permettra l'acquisition de données partagées entre acteurs du territoire, très précises et fiables sur la forêt, avec un survol LiDAR et le déploiement d'un réseau de placettes. Le Département a aussi mis en place l'Appel de la forêt, un événement qui dure un an et qui vise à sensibiliser et échanger avec le public au travers d'actions concrètes, avec quelques fois une entrée plus artistique et culturelle. Pour finir, il cite la concrétisation d'une des promesses pour ce mandat départemental : le programme « 1 million d'arbres en Isère » (1 pour chaque habitant) qui sera une ambitieuse action de plantation sur notre territoire, dont les communes pourront bénéficier si des projets de plantation émergent en forêt communale.

**Frédérique Puissat :** La Sénatrice introduit son propos en affirmant que le bois est un sujet fédérateur, trans-territorial et trans-parti politique. En effet, la forêt est présente dans deux groupes de travail au Sénat : le groupe forêt (avec la présence du sénateur Michel Savin) et le groupe chasse et pêche. Sur le sujet du Contrat d'objectifs et de performance État-ONF-COFOR (COP), la mobilisation des communes est indispensable de manière à montrer une unité pour faire face à ces dispositions inacceptables. Aussi, l'État a affiché des ambitions forestières importantes pour le Plan de relance, mais il est maintenant important de faciliter les démarches pour la mobilisation optimale des fonds.



### Rapport moral 2020 :

Le Président présente l'Association des Communes forestières en rappelant que c'est un réseau national dont la force vient du nombre et de la mise en réseau des différents échelons d'action. Il rappelle que la filière forêt-bois est un des maillons clefs de notre société.

Un des enjeux actuels est aussi la programmation 2022-2027 des fonds européens du FEADER, en réflexion actuellement, dans laquelle les Communes forestières sont très investies pour défendre au maximum les aides relatives à la forêt et au bois.

Guy Charron insiste auprès des élus sur le quadruple rôle de ces derniers : propriétaire de forêt, aménageur du territoire, maître d'ouvrage de la commande publique et médiateur. Il est important que les élus locaux aient bien conscience de leur polyvalence et de l'intégralité de leur champ d'action. Il revient également sur la nécessité des politiques publiques à soutenir la filière locale qui a été fortement touchée par la crise sanitaire des scolytes.

La forêt, dans toute sa multifonctionnalité, concentre nombre d'enjeux et d'atouts, dont notamment les suivants : mobiliser du bois en respectant l'environnement, approvisionner la filière, valoriser les bois locaux, restaurer l'équilibre forêt-gibier, sensibiliser et accueillir le public sans le faire au détriment de l'exploitation, instaurer un dialogue, pacifier pour prévenir et régler les conflits d'usage, valoriser les services écosystémiques (notamment le stockage de carbone) et adapter nos forêts au réchauffement climatique.

Le Président en profite pour soutenir les démarches forestières territoriales telles que les CFT et autres stratégies forestières locales, qui enclenchent une vraie réflexion et des actions cohérentes à l'échelle des massifs forestiers. Il rappelle aussi qu'il revient à l'élu de bien intégrer les enjeux forestiers aux différents documents tels que les PLU(i), les PCAET...

Le rapport moral est approuvé à **l'unanimité**.



### Rapport d'activité 2020 :

Valentin Berlioux, le chargé de mission de l'Association, présente les actions qui ont été réalisées le long de l'année 2020.

- 8 formations ont été organisées pour les nouveaux élus, dans l'ensemble des massifs forestiers isérois. } **120** élus formés
- Fiche outil sur les aides mobilisables par les collectivités en Isère
- 3 lettres d'infos parues et diffusées
- 6 collectivités accompagnées pour la bonification de la DETR pour du bois local

- Une commune accompagnée dans la rédaction d'une convention de voirie
- Mobilisation des parlementaires pour voter l'amendement Cattelot (pour éviter 95 suppressions de postes ONF) sur le PLF 2021
- Demande de soutien auprès de la CA38 et des conseillers régionaux pour défendre l'enveloppe allouée à la forêt dans les crédits FEADER 2022-2027
- Information et communication auprès des communes sur le Plan de relance, travail en étroite collaboration avec l'ONF, sollicitation du CD38 pour cofinancement
- Stratégie commerciale partagée et commune pour faire face à la crise scolytes
- Remontées de terrain de l'échelon local à régional et national du réseau
- Participation active aux instances suivantes : CDCFS, CDEPENAF, PEFC, Comité de massif des Alpes
- Suivi des CFT, accompagnement du renouvellement de 2 CFT
- Animation du groupe de réflexion « animateurs forestiers d'Isère » sur la pédagogie de la récolte et la communication
- Diffusion de l'enquête pour voter les plans de chasse en CDCFS : 54 réponses de communes
- Suivi de la démarche Forêt d'exception (domaniale de la Grande Chartreuse)
- Diffusion d'une délibération pour favoriser le bois local certifié (Bois des Alpes et AOC Bois de Chartreuse) dans la commande publique
- Participation à des projets multi-partenariaux, comme METIS, Symbiose, CAF Robinier, l'animation des Sites d'Avenir

Le rapport d'activité est approuvé à **l'unanimité**.

#### Rapport financier 2020 :

Régine Millet, Trésorière de l'association présente brièvement les comptes de l'année précédente. Les produits totaux sont de 50 159 € pour des charges de 52 658 €, ce qui implique un exercice en déficit de 2 499 €. Ce déficit s'explique par deux facteurs ayant impacté les finances de l'Association : la crise scolytes qui a impliqué de moins bonnes recettes de ventes de bois pour les communes, et donc de plus faibles cotisations à l'Association (puisque le barème prend en compte les recettes de ventes de bois) ; ainsi que par le report de certaines prestations sur l'année 2021 du fait des complications pour se réunir en présentiel.

Les fonds associatifs au 31 décembre 2019 étaient de 76 918 €, et au 31 décembre 2020 de 74 419 €. Le résultat de l'exercice 2020 est reporté sur le budget 2021.

Le rapport financier est approuvé à **l'unanimité**.

#### Contrat d'objectifs et de performance État-ONF-COFOR :

Le contexte de ce COP est rappelé. La forêt a besoin d'une présence sur le terrain, tout particulièrement avec les thématiques de changement climatique et de fréquentation, tandis que l'État demande une hausse de la participation financière des communes (7,5 M€ en 2023, puis 10 M€ par an en 2024 et 2025) pour une baisse de moyens (95 ETP en moins par an pendant 5 ans). Les modalités de la hausse de la participation des communes ne sont pas encore fixées : elle concernera les frais de garderie ou bien la taxe à l'hectare ? L'équité territoriale et la gestion des forêts publiques seront affectées par ce nouveau système. Le

service public ne devrait pas avoir de logique de rentabilité. Guy Charron a rappelé à cet égard la nécessité de réfléchir à un nouveau modèle économique de l'ONF afin d'éviter ces replatrages financiers permanents ne réglant pas le déficit de l'ONF et la prise en charge des aménités en dehors de la production de bois.

Pour répondre efficacement aux enjeux du changement climatique, nous voulons un régime forestier durable, équitable et commun. L'Association tiendra informés ses adhérents quant à l'évolution de la situation au sujet du COP. Un débat constructif avec la salle s'est instauré avec les participants à l'AG, démontrant l'intérêt des élus sur ce sujet d'actualité.

La FNCOFOR a sollicité les communes de France afin qu'elles prennent une délibération de soutien à la motion de la Fédération. L'Association départementale s'est fait le relai de cet appel, et nous avons centralisé jusqu'ici en Isère 45 délibérations de communes.

### Conjoncture économique et marché du bois :

Le directeur de l'ONF Isère fait un rapide exposé sur la conjoncture actuelle du marché du bois. Pour l'instant, l'année 2021 marque une rupture favorable avec les deux années précédentes (fortement marquées par la crise scolytes), avec un marché du bois qui se porte mieux. Le prix des sciages résineux a augmenté et la demande est en hausse, au niveau national comme à l'international. Sur les ventes publiques, ce vent favorable s'est ressenti avec aucun invendu au printemps (après ventes amiables), et un taux très faible de 20 % sur l'automne, qui présentait un catalogue plus hétérogène. Attention cependant, il faut bien noter que 14 500 m<sup>3</sup> de résineux sont actuellement sur le catalogue permanent des invendus, donc tout n'est pas encore parfait sur le volet commercial. La demande est forte mais sélective, car on note une hausse des prix très hétérogène entre les lots selon leur accessibilité et leur qualité. Une précision est apportée concernant les normes dans la construction française. Celles-ci sont très exigeantes, notamment sur la taille des nœuds, car elles ont été calibrées avec des bois venant du Nord qui n'ont pas les mêmes caractéristiques que les bois de nos montagnes de futaie irrégulière. En France, il faut du C24 pour la construction, alors qu'aux États-Unis il suffit d'un C15. Cela questionne sur la capacité des forêts françaises à approvisionner la filière nationale.

Un aparté est fait au sujet des contrats d'approvisionnement. L'ONF précise que la grande majorité des bois en contrat en Isère sont fournis par la domaniale et souhaiterait voir les communes prendre une part plus importante. L'avantage principal des contrats de bois façonné est notamment la lutte contre l'export, en favorisant les entreprises locales, et donc les circuits locaux. L'export est d'autant plus problématique quand il touche des lots de bois qui ont bénéficié il y a quelques décennies du FFN, et donc d'argent public français. L'ONF et l'Association prônent un système mixte qui permet de faire appel à tous les types de vente (sur pied aux enchères, et façonnés en contrat), en fonction des enjeux de chaque coupe, selon les avantages et inconvénients de chacun des modes de vente. L'ONF doit conseiller aux élus, mais seuls ces derniers sont maîtres de la décision pour le choix de la commercialisation des bois de la commune.

S'ensuivent des échanges avec la salle, notamment sur la question de la rentabilité parfois insuffisante des coupes proposées en contrat par l'ONF, qui cause le refus de certaines

communes face à ces propositions. Les communes n'ont pas forcément la volonté de mal faire, mais l'argument économique est très important pour le budget des collectivités. Il est répondu à cela que les différents modes de vente ont vocation à être complémentaires, en sachant que dans un contexte de scolytes, le contrat peut aussi permettre de s'assurer de la prise en charge d'un volume scolyté minimum en cas d'attaque. D'autre part, les contrats permettent de sélectionner les entreprises à qui la commune vend son bois, et il peut être envisagé de favoriser les petites scieries locales qui peuvent parfois peiner à faire face à la concurrence lors des ventes publiques.

#### Action de police pilotée par l'ONF :

Le constat est fait, selon les remontées de terrain, que la fréquentation est en hausse dans les massifs forestiers. Les changements sociétaux et les déconfinements ont favorisé cette recherche de verdure. Lorsque cette fréquentation n'est pas contrôlée, la situation peut s'aggraver et entraîner des conflits d'usage, des dégradations ou des infractions. Les pratiquants de la forêt manquent parfois de connaissances concernant le monde sylvicole, sa gestion, ses codes, et cela est problématique. Le travail de communication entrepris par les acteurs de la filière depuis plusieurs années doit être poursuivi, mais il est impératif de mettre en place une surveillance coordonnée avec si besoin une action de pédagogie, voire de verbalisation. La médiatisation d'une telle opération aurait une forte influence également.

L'ONF présente alors le fonctionnement de son action de police pilotée. C'est la mission inter services de l'eau et de la nature (MISEN), chapeauté par le procureur de Grenoble, qui regroupe les différents services de police tels que l'ONF, l'OFB, la Gendarmerie... Pour le département de l'Isère, ce sont 150 jours qui peuvent être alloués à la MISEN. De manière à avoir une action coordonnée à l'échelle du département, l'Association fera passer aux communes un questionnaire visant à recenser les lieux les plus problématiques, avec le type de problèmes rencontrés, et des échanges auront lieu avec l'ONF pour mettre en place une action cohérente en fonction de ces remontées d'élus locaux.

Concernant les conflits, les échanges avec l'assemblée font ressortir des problèmes de dégradation de machines pour les ETF, et de cohabitation entre société et chasseurs. Peut-être que les acteurs de la forêt gagneraient à mettre en commun leurs forces afin de mieux avertir le grand public sur ce qui se passe en forêt, sur l'exemple d'une application qui permettrait de recenser les chantiers en cours, les battues, etc.

#### Plan de relance :

En septembre 2020, l'État enclenche le Plan de relance sur le volet forestier, à savoir 150 M€ dédiés au renouvellement de la forêt française. Cette aide est divisée en 3 catégories :

- 1) Reconstitution de peuplements sinistrés : 80 %
- 2) Adaptation de peuplements au changement climatique : 60 %
- 3) Amélioration des peuplements pauvres : 60 %

L'Association et l'ONF ont répondu à l'appel efficacement en entreprenant une ambitieuse campagne de recensement des potentiels projets de plantation, avec toute la communication

et l'information nécessaires au bon déroulement du programme. 112 forêts communales ont été répertoriées par les agents de l'ONF en Isère comme pouvant prétendre à des actions du Plan de relance, pour une surface de 1200 ha. La majorité des projets concernait de l'adaptation au changement climatique par enrichissement, et quelques projets consistaient en une plantation en plein pour reconstitution.

Finalement, de grosses difficultés ont été rencontrées pour concrétiser le Plan de relance, puisque l'État a fixé des critères techniques incohérents et non justifiés qui bloquent les dossiers et démotivent les élus comme les techniciens par leur complexité. La lenteur des services de l'État à réagir n'a pas facilité les échanges et les adaptations demandées n'ont pas été prises en compte. Comme illustration de ce résultat très mitigé, sur les 112 communes pré-identifiées, seuls 25 diagnostics ont été commandés, pour un dépôt de 7 dossiers. Il faut aussi noter que certains projets qui concernaient de petites surfaces ont été réorientés sur des financements Sylv'ACCTES, car les dossiers sont plus adaptés et plus simples à mettre en œuvre, avec une instruction et un paiement rapide.

Une pression politique est nécessaire pour essayer de débloquer la situation, mais les collectivités et les Associations de communes forestières de France ont l'impression de ne pas être écoutées par l'État.

#### [Formation des trésoreries publiques pour l'encaissement des ventes de bois :](#)

Il est constaté une baisse des compétences dans les trésoreries publiques concernant l'encaissement des recettes de ventes de bois. Cela est probablement dû aux baisses d'effectifs et aux réorganisations des services. Toujours est-il que l'ONF se trouve fréquemment confronté à des comptables ne sachant pas la démarche à suivre et cela est préjudiciable pour toutes les parties : acheteurs, communes, ONF. Il convient de faire une réunion de formation auprès des trésoreries publiques. L'Association va prendre attache auprès de la DGFIP de l'Isère pour proposer le projet.

#### [Les Forestivités, nouvel événement pour 2022 :](#)

C'est le nom du nouvel événement qui verra le jour en automne 2022, succédant ainsi à la Fête de la forêt de montagne (FFM). Cette Fête avait été créée en 1989, au Perrier, et visait à sensibiliser le public et les professionnels aux particularités de la gestion forestière en zone de montagne, ainsi qu'à ses difficultés et problématiques d'exploitation. Événement bisannuel et itinérant, chaque édition était accueillie par une nouvelle commune, organisé par les COFOR et soutenu par le Département. Durant un week-end festif, il rassemblait environ 2000 à 3000 participants (scolaires, grand public et professionnels).

Après sa 16ème édition en 2019, le souhait a été énoncé de moderniser cet événement sous une nouvelle forme. Il s'agira désormais d'un événement qui s'étalera sur plusieurs week-ends et dans l'ensemble des territoires isérois. Le portage sera maintenant partagé entre COFOR et Fibois (l'association fédérant les professionnels de la filière). Le 23 septembre 2022 aura lieu son coup d'envoi au travers d'un événement fort sur la Métropole. Une proposition est en réflexion pour cet événement de lancement, sous la forme d'un « Tribunal pour les générations futures », mettant en scène au cours d'un faux procès théâtralisé une question provocatrice et d'actualité. À titre d'exemple, un TGF avait été organisé en automne dernier

en Île de France autour de la question « La coupe des arbres détruit-elle la forêt ? ». À la suite de cette ouverture, de nombreuses animations seront organisées dans les différents territoires forestiers du département, lors des week-ends suivants et seront à l'initiative des territoires, pour une bonne appropriation de l'événement par ces derniers. Ainsi, les Forestivités consisteront en un ensemble d'activités coordonnées, qui se déploieront à l'échelle de l'Isère pour toucher un vaste public selon les spécificités et les enjeux de chaque territoire.

#### Allocution de conclusion :

**Guillaume Gontard :** Le Sénateur rappelle que le changement climatique est un enjeu majeur de notre siècle. Pour y répondre, la forêt a besoin d'une phase de test et d'expérimentation. La priorité est d'agir, et pour cela, un vrai service public forestier doit être présent. Le marché du bois est dans une situation favorable mais nous devons rester vigilants face aux exportations de bois français. La réflexion doit se faire à échelle nationale et européenne. Il est impératif de penser la forêt dans sa complexité et multifonctionnalité : environnementale, sociale et économique. Il y a un fort besoin de coopération et les communes sont des acteurs centraux dans cette démarche, de véritables leviers. Les États généraux de la montagne se sont récemment tenus et un axe fort qui s'en est dégagé est le partage des usages en montagne.



Fait à La Rivière, le 25 septembre 2021,

Guy Charron, le Président